

## Etude du CNAM sur le métier de CEPJ et d'IJS

### Contre l'empêchement du travail bien fait, il y a urgence à agir.

Mercredi 15 juin a eu lieu le COPIL de restitution des travaux du CNAM. Glaçants, les documents font état d'un exercice contrarié des métiers statutaires. Initiés dans le prolongement des travaux de réforme statutaire des métiers de CEPJ et d'IJS avec la DJEPVA et la DRH des ministères sociaux, l'étude du CNAM s'est déployée dans un cadre de travail dégradé par la mise en place de l'OTE et par la pandémie de COVID. Nous saluons ces travaux qui présentent l'intérêt d'aller au-delà des constats pour aller vers une identification partagée de la complexité de l'exercice des métiers avant que de proposer des solutions.

Alors que notre survie se joue, la difficulté principale est là : pour partager il faut que toutes les parties prenantes soient autour de la table.

Ces travaux ont mis en évidence ce que nous disions depuis longtemps : les métiers vont mal. Ils souffrent de sous effectifs. Ils souffrent d'isolement, de l'absence des temps de réflexion et d'échanges entre pairs et entre les différents métiers (du service déconcentré à la DJEPVA), échanges nécessaires à la déclinaison des politiques publiques sur les territoires.

Plus encore, ils souffrent du déni et du mésusage statutaire en se heurtant à des empêchements.

L'étude a tenté d'installer un dialogue entre les CEPJ, entre les IJS, puis intermétiers, les directions locales, les directions de l'administration centrale et de la DGRH. Force est de constater que ce dialogue conscientisant n'a pu aboutir en l'absence des décideurs de l'EN : recteurs et DGRH.

Nous avons été informés à l'occasion du COPIL des transformations en cours de la DJEPVA qui porte l'ambition d'animer à nouveau des réseaux métiers et de conduire autrement la déclinaison des politiques locales sur les territoires. Si nous saluons cette volonté, nous sommes dubitatifs quant à son effectivité du fait de la contradiction à vouloir animer des réseaux métiers dans une direction d'administration centrale dont les missions principales sont la mise en œuvre du SNU, la supervision régaliennne des accueils collectifs de mineurs et une approche de la vie associative malheureusement réduite à l'attribution de subventions et à la méfiance sur leur « engagement républicain ».

Nous sommes placés à l'opposé de la construction d'une République éducative tout au long de la vie faute de moyens dédiés. Certes il faut augmenter les effectifs pour restaurer les collectifs de travail. Mais pour restaurer partout la fierté du travail bien fait (le manque de candidats aux concours témoigne de l'urgence à réparer les métiers) il faut repenser les politiques publiques (qui doivent être distinguées des dispositifs).

Nous sommes disponibles pour reconstruire des politiques publiques au service d'une République apaisée. En ce sens nous soutenons le travail engagé par la DJEPVA, malgré ses limites, pour impulser et animer des réseaux métier, lesquels, pour les CEPJ notamment, doivent se construire à partir des spécialités et non pas à partir des dispositifs.

Des signaux forts permettraient de vérifier que notre investissement dans les travaux du CNAM peuvent trouver des débouchés concrets :

- un positionnement de la DGRH au COPIL quant à l'appréciation et aux suites qu'elle compte donner aux préconisations du CNAM ;
- refondre d'urgence la formation initiale statutaire des CEPJ et IJS et donc sursoir à son démarrage en septembre 2022. Sortir la FPC des IJS et des CEPJ des écoles académiques pour revenir à un pilotage national spécifique à Jeunesse et Sports ;
- confier à des collègues aux compétences reconnues, par lettre de mission et dotation de moyens et temps et déplacements, le rôle de coordination de réseau et de formation des acteurs sur les spécialités des CEPJ/CTPS JEP ;
- créer un programme d'émancipation de la jeunesse, pour sortir des injonctions contraires au champ d'intervention de Jeunesse et Sports et réserver l'intervention des personnels éducatifs à leur domaine de compétence statutaires.